

Pôle jeunesse, engagement et vie associative

Ajaccio, le 22 janvier 2024

Affaire suivie par Julien PIERROT
Conseiller en charge de la vie associative
Tél : 04 95 29 67 85
Mél : drajesjeva@ac-corse.fr

**Procès-verbal de la Commission Régionale Consultative du
Fonds pour le développement de la vie associative**
Vendredi 19 janvier 2024 – 10h00 – Salle A cità – DRAJES de Corse

Assistaient à cette réunion, placée sous la présidence de Monsieur Alexandre PATROU, Secrétaire général aux affaires de Corse, représentant le Préfet de Corse :

René DEGIOANNI	DRAJES de Corse – DRVA
Gaëlle NUYTENS	Représentant la DREETS de Corse
Stéphanie FOURNEL	Représentant l'IA-DASEN de Haute-Corse
Caroline NIVAGGIOLI	Représentant l'IA-DASEN de Corse-du-Sud
Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA	Conseillère exécutive de Corse
Jean-Félix ACQUAVIVA	Député de la 2ème circonscription de Haute-Corse
Joseph FILIPPUTI	Personne qualifiée
Jean-Michel MINICONI	Personne qualifiée
Joël RAFFALLI	Personne qualifiée
Laëtitia DESCOIN-CUCCHI	Personne qualifiée
Aïlys CHOULET	Invitée – Déléguée départementale à la vie associative - SDJES 2B
Davinia GIOVANNETTI	Invitée – Assistante administrative - SDJES 2A
Vannina PAGANINI	Invitée – Responsable Jeunesse & Vie associative - DRAJES
Julien PIERROT	Invité – Secrétaire de séance
Isabelle FERRACCI	Invitée – Directrice Jeunesse & sports - CdC
Rose-Marie PREDALI	Invitée – Directrice Vie locale et services aux territoires - CdC

M. MINICONI dispose du mandat de M. VINCENTI.

Le quorum étant atteint, le président de la commission, M. PATROU, ouvre la séance à 10h15 en proposant un tour de table.

M. PIERROT rappelle que les membres de cette commission ont été nommés pour 5 ans, par l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2023. Deux nouveaux membres ont été nommés (la

présidente d'INSEME, Mme DESCOIN-CUCCHI et le directeur du centre U Borgu, M. FILIPPETTI-PADRONA).

L'ordre du jour est rappelé :

- Rappel de l'organisation régionale ;
- Bilan de la campagne FDVA 2023 ;
- Avis quant aux critères prioritaires de l'axe 2 du FDVA 2024.

Le **calendrier du FDVA 2024** est le suivant :

Calendrier	19 janvier	Commission
	29 janvier	Diffusion AAP
	31 mars	Clôture AAP
	avril/mai	Instruction des dossiers
	juin	Commission
	juillet/août	Mise en paiement

Des **journées d'informations "FDVA"** à destination des associations sont organisées sur l'ensemble du territoire par la CRESS et les SDJES :

Calendrier	1 ^{er} février	Ajaccio	M3E
	05 février	Ile Rousse	Mairie
	13 février	Bastia	CCAS
	19 février	Corte	Espace coworking
	11 mars	Sartène	Lycée agricole
	18 mars	Aléria	Maison des associations

Le **bilan de la campagne FDVA 2023** est présenté :

	Axe 1	Axe 2	Total
Budget	15 000€	560 980€	575 980€
Demandes	100 000€	2 218 475€	2 318 475€
	28 dossiers	316 dossiers	344 dossiers
Dossiers retenus	10 dossiers	216 dossiers	226 dossiers

Critères prioritaires de l'axe 2 du FDVA 2024 :

Les remarques retenues en commission :

- Bien que les critères retenus soient prioritaires et constituent une aide à la décision, les membres soulignent que les actions sont étudiées de façon globale et pertinente au regard du territoire concerné ;
- Aucun critère prioritaire ne saurait prévaloir sur un autre ;
- Ajout de la référence à la montagne pour les territoires prioritaires.

Pour 2024, les membres de la commission ont émis un avis favorable aux **critères prioritaires** suivants :

- Les actions des petites associations (de 0 à 2 salariés) et/ou les projets déployés sur les territoires ruraux ou de montagne ;
- Les actions portées par des associations n'ayant jamais bénéficié de FDVA ou dans le cadre d'une aide au démarrage ;
- Les actions de mutualisation entre plusieurs associations ;
- Les actions participant à la structuration des réseaux locaux d'appui à la vie associative en vue du déploiement du label Guid'Asso ;
- Les actions favorisant la continuité éducative ainsi que l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes ;
- Les actions en direction des jeunes ou portées par les jeunes du territoire ;
- Les actions de promotion de l'engagement citoyen tout au long de la vie et du bénévolat et développant la participation effective des citoyens à la vie de la cité ;
- Les actions mettant en avant les valeurs de l'olympisme et du sport ; favorisant la mobilisation autour des JOP ; dans le cadre des JOP et pour assurer leur héritage, les projets visant à découvrir une discipline sportive reconnue ou émergente, handisport ou sport adapté ;
- Les actions de lutte contre les discriminations, favorisant la mixité et l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- Les actions traitant de l'éducation au respect de la nature, à la lutte contre le gaspillage, en faveur du développement durable.

M. PATROU remercie les services instructeurs et les membres de la commission présents et indique que l'avis de la commission sera transmis à l'autorité compétente – le préfet de Corse – pour prise de décision. Il ajoute que la prochaine réunion de la commission se tiendra en juin pour émettre un avis sur les dossiers déposés par les associations.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est clôturée à 11h15.